



## **Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire**

### **Procès-verbal de la réunion du 11 février 2020**

#### Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 8, 9 et 15 janvier 2020
2. Projet de Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC)  
- Présentation et échange de vues
3. Divers

\*

Présents : Mme Semiray Ahmedova, M. Carlo Back, M. François Benoy, M. Félix Eischen, Mme Stéphanie Empain, M. Georges Engel, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Fernand Kartheiser, M. Gilles Roth, M. Marco Schank, M. David Wagner

M. Marc Goergen, observateur délégué

Mme Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

M. Claude Turmes, Ministre de l'Energie

M. Georges Gehl, M. André Weidenhaupt, du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

M. Paul Matzet, M. Georges Reding, du Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

\*

Présidence : M. François Benoy, Président de la Commission

\*

## **1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 8, 9 et 15 janvier 2020**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés.

## **2. Projet de Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC)**

En guise d'introduction, Monsieur François Benoy (déi gréng) rappelle que le document sous rubrique, dans sa première version, a d'ores et déjà fait l'objet de deux réunions de commission et d'un débat en séance publique en décembre dernier.

La nouvelle version du projet de PNEC, adoptée par le Gouvernement en conseil le 7 février courant, est ensuite présentée aux membres de la Commission par Madame Carole Dieschbourg et par Monsieur Claude Turmes. Pour les détails exhaustifs de leur exposé, il est renvoyé au document annexé au présent procès-verbal, ainsi qu'au courrier électronique n°229892.

Suite à cette présentation, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

- Plusieurs intervenants (Monsieur Georges Engel (LSAP), Monsieur Paul Galles (CSV), Madame Martine Hansen (CSV), Monsieur David Wagner (déi Lénk)) font référence à l'annonce du Gouvernement selon laquelle la future réforme fiscale introduira une taxe carbone et que les recettes de cette taxe seront réparties équitablement entre des mesures concrètes de lutte contre le changement climatique et des mesures sociales (ex : crédit d'impôt). Ils souhaitent obtenir des informations relatives à ces mesures sociales et, d'une manière générale, se prononcent en défaveur d'une corrélation entre les bénéficiaires de ces mesures sociales et les bénéficiaires de l'allocation de vie chère. Monsieur le Ministre donne à considérer que ces mesures seront ciblées pour les ménages à faible revenu, et ceci dans un souci d'équité sociale mais qu'il n'a à aucun moment été annoncé un quelconque lien entre lesdites mesures et l'allocation de vie chère. Les détails de la redistribution sociale sont en train d'être examinés dans le cadre de la réforme fiscale.
- Madame Martine Hansen souhaite savoir quelles sont les différences entre la nouvelle version du projet de PNEC et la version présentée en décembre dernier. Elle se demande en outre si le Gouvernement a tenu compte des propositions faites par la Chambre des Députés lors du débat de consultation du 19 décembre 2019, en constatant notamment que les suggestions relatives au secteur agricole qu'elle avait alors émises n'ont pas été suivies. En réponse à cette intervention, Madame la Ministre fait en premier lieu remarquer la grande différence du point de vue de la taille des deux documents (une trentaine de pages en décembre contre plus de 200 à présent). En outre, le document contient dorénavant de nombreuses statistiques et mesures concrètes, tel que cela avait été demandé lors du débat en séance plénière. Le document a donc sensiblement évolué et continuera à évoluer dans les prochaines semaines. Pour ce qui concerne plus précisément la remarque relative au secteur agricole, elle concède que le document actuel n'est pas très différent du document initial, étant donné que ce dernier comprenait déjà beaucoup de mesures spécifiques, dont certaines proposées par le secteur agricole lui-même.
- Monsieur David Wagner regrette que le projet de PNEC n'ait été distribué que tardivement aux membres de la Commission, alors qu'il s'agit d'un document volumineux qui nécessitait d'y consacrer un temps relativement long en vue d'une lecture sérieuse. Il est

informé du fait que le document a été distribué à la Chambre des Députés immédiatement après son adoption par le Conseil de Gouvernement en date du vendredi 7 février courant. Il est en outre souligné que, le cas échéant, une réunion additionnelle pourrait être fixée pour répondre à des questions restées en suspens.

- Monsieur David Wagner constate que le projet de PNEC n'est disponible qu'en langue allemande. Étant donné qu'une partie de la population du pays n'est pas germanophone et que la consultation publique débutera prochainement (12 février 2020), il est d'avis que le document devrait également être mis à disposition en langue française. Madame la Ministre informe qu'une traduction de courtoisie en français est en cours de réalisation et sera prochainement disponible.
- Suite à une question de Monsieur Marc Goergen (Piraten), Monsieur Claude Turmes évoque les débats prochains relatifs à l'interdiction des moteurs à combustion au sein de l'Union européenne à l'horizon 2030. Sans présager de l'issue de ces débats, le Gouvernement luxembourgeois décidera, au moment voulu, s'il souhaite aller plus loin que la législation qui sera mise en place au niveau européen.
- De la même manière et suite à une nouvelle intervention de Monsieur Marc Goergen relative à la mise en place d'une taxe sur le kérosène des avions au niveau européen, Monsieur le Ministre ne se prononce pas sur l'issue de ces débats. Il évoque à cet égard les recherches en cours quant à la mise en service d'avions hybrides électriques.
- Suite à une question afférente de Monsieur Marc Goergen, il est précisé que les véhicules de type plug-in hybride ne bénéficieront plus de la prime d'encouragement « Clever fueren » à partir de 2021. Il s'agit en effet *in fine* de favoriser une transition vers une flotte automobile sans aucun carburant fossile. Dans le même ordre d'idées, il s'agira également d'œuvrer à la décarbonisation du secteur des bus : les bus RGTR classiques seront remplacés par des bus électriques et les bus TICE, qui circulent actuellement au gaz naturel, seront encouragés à effectuer une transition vers une solution plus durable (biogaz ?).
- En tenant compte du principe du pollueur-payeur, Monsieur Claude Turmes signale encore que la taxe automobile fera l'objet d'une révision. La nouvelle taxe automobile ne s'appliquera qu'aux véhicules immatriculés à une date restant encore à déterminer. Suite à une question relative à la taxation des véhicules d'occasion, Monsieur le Ministre estime important d'étudier la dynamique du marché de l'occasion, tout en étant d'avis que, pour mener à bien une politique environnementale, il n'est pas absurde d'inciter les consommateurs à acheter un véhicule d'occasion respectueux du climat.
- Suite à plusieurs questions relatives à l'introduction de la nouvelle norme « World Harmonised Light Vehicle Test Procedure » (WLTP) pour déterminer la consommation et les émissions d'un véhicule, Monsieur le Président de la Commission renvoie à la réunion jointe entre la Commission des Finances et du Budget et la Commission de la Mobilité et des Travaux publics qui aura lieu le 13 février prochain et au cours de laquelle le projet de loi n°7506 modifiant la loi modifiée du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement sera examiné.
- Madame Martine Hansen souhaiterait de plus amples informations concernant la stratégie relative à la promotion de l'assainissement énergétique durable de logements existants. Madame Carole Dieschbourg informe qu'après avoir établi un premier bilan positif de la législation de 2017 (« Paquet banque climatique et logement durable »), le Gouvernement entend poursuivre la même stratégie, tout en facilitant encore davantage les démarches administratives afin de dynamiser le processus.

- D'une manière générale, il faut garder à l'esprit le respect du principe de l'économie circulaire et de la limitation de la consommation des ressources.
- En rapport à une question de Madame Martine Hansen relative à la proportion des énergies renouvelables produites au niveau national par rapport à la proportion des énergies renouvelables importées de l'étranger, il est précisé que la grande majorité sera produite au niveau national (voir graphique à la page 9 du document PowerPoint annexé au présent procès-verbal : 6.287 GWh au niveau national contre 1.748 GWh au niveau international à l'horizon 2030).
- Suite à une intervention de Madame Semiray Ahmedova (déi gréng), Monsieur le Ministre fait part de la nécessaire transition des installations de production de chaleur à partir d'énergie fossile (gaz) vers des installations de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables. Il cite à cet égard l'exemple du Kirchberg où plus de 50% de la distribution de chaleur est désormais couverts par des énergies renouvelables (pellets de bois) et donne à considérer que cette politique de transition se fera progressivement sur les cinq ou six prochaines années, au fur et à mesure de l'échéance des contrats de fourniture de gaz.
- Suite à une autre question de sa part, Monsieur Claude Turmes informe que les réseaux de chaleur à basse température peuvent être alimentés, à l'inverse des réseaux de chaleur classiques, par un grand nombre de points de production ou de récupération d'énergie thermique (ex : géothermie superficielle, récupération de la chaleur produite dans les « data centers » ou de la chaleur résiduelle de l'industrie).
- Suite à une intervention de Monsieur Aly Kaes (CSV) qui prône la mise en place d'un système de consignes adapté pour régler la problématique de la gestion des déchets, notamment ceux en plastique, Madame Carole Dieschbourg acquiesce et informe que des discussions sont actuellement en cours en la matière. Elle est d'avis que si l'on veut promouvoir une société « zéro déchet », il est inacceptable que des produits soient créés pour être jetés après une utilisation unique. Elle regrette à cet égard que le législateur européen n'ait pas été plus ambitieux dans l'interdiction des plastiques à usage unique.
- Monsieur Carlo Back (déi gréng) souligne l'importance de la sensibilisation des écoliers et des lycéens face au réchauffement climatique. Dans le même ordre d'idées et suite à une question afférente de Madame Cécile Hemmen (LSAP), Madame et Monsieur les Ministres expliquent que des formations adéquates sont en train d'être mises en place grâce à des échanges réguliers avec le Ministère de l'Education nationale, la Chambre des Métiers et la Fédération des artisans. À titre d'exemple, la nouvelle section « sciences environnementales » du Lycée technique d'Ettelbruck est notamment citée.
- Suite à une intervention de Monsieur Carlo Back relative à l'évolution du style de vie, notamment des générations les plus jeunes, il est établi qu'une telle évolution est très difficile à chiffrer. Monsieur le Ministre est, dans ce contexte, notamment d'avis que le nombre de véhicules motorisés par habitant baissera probablement, particulièrement dans les zones urbaines, et cela comme suite logique de l'amélioration de l'offre dans les transports en commun.
- Monsieur Paul Galles voudrait obtenir des renseignements au sujet des différentes stratégies sectorielles qui seront mises en place par le Gouvernement (rénovation énergétique des bâtiments, électromobilité, programme d'aides financières, ...). Monsieur le Ministre confirme que, dès que le Gouvernement aura finalisé une stratégie sectorielle, celle-ci sera présentée à la Chambre des Députés.

- Suite à une question afférente de Monsieur Georges Engel, il est précisé que les carburants vendus aux camions en transit représentent environ 75% de la quantité totale de carburants vendus dans le pays. De l'avis de Monsieur Claude Turmes, cette proportion démontre la nécessité d'une hausse des accises sur les carburants, afin de réduire le différentiel de prix par rapport aux pays voisins.
- À la demande de Monsieur Paul Galles, le tableau repris à la page 190 du projet de PNEC sera complété par les chiffres de l'année de référence.

### **3. Divers**

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 25 février 2020

La Secrétaire,  
Rachel Moris

Le Président,  
François Benoy



# Generatioun Klima

Ambitiéis – Innovativ – Sozial gerecht



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Énergie et de  
l'Aménagement du territoire

Département de l'énergie



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable



- ∅ Adoption orientation politique: 06.12.2019
- ∅ Adoption plan intégré: 07.02.2020
- ∅ Consultation publique
  - PNEC
  - rapport sur les incidences environnementales  
12.02.2020 - 29.03.2020
- ∅ Transmission du plan final: Avril



PNEC =

- Ø Feuille de route pour le gouvernement et les acteurs concernés
- Ø Mandat pour le renforcement des mesures existantes et pour l'engagement de nouvelles mesures
- Ø Introduction et mise en œuvre progressive à partir de 2020



	2030
Émissions de gaz à effet de serre	objectif national : -55%
Efficacité énergétique	+40 - 44%
Énergies renouvelables	25%

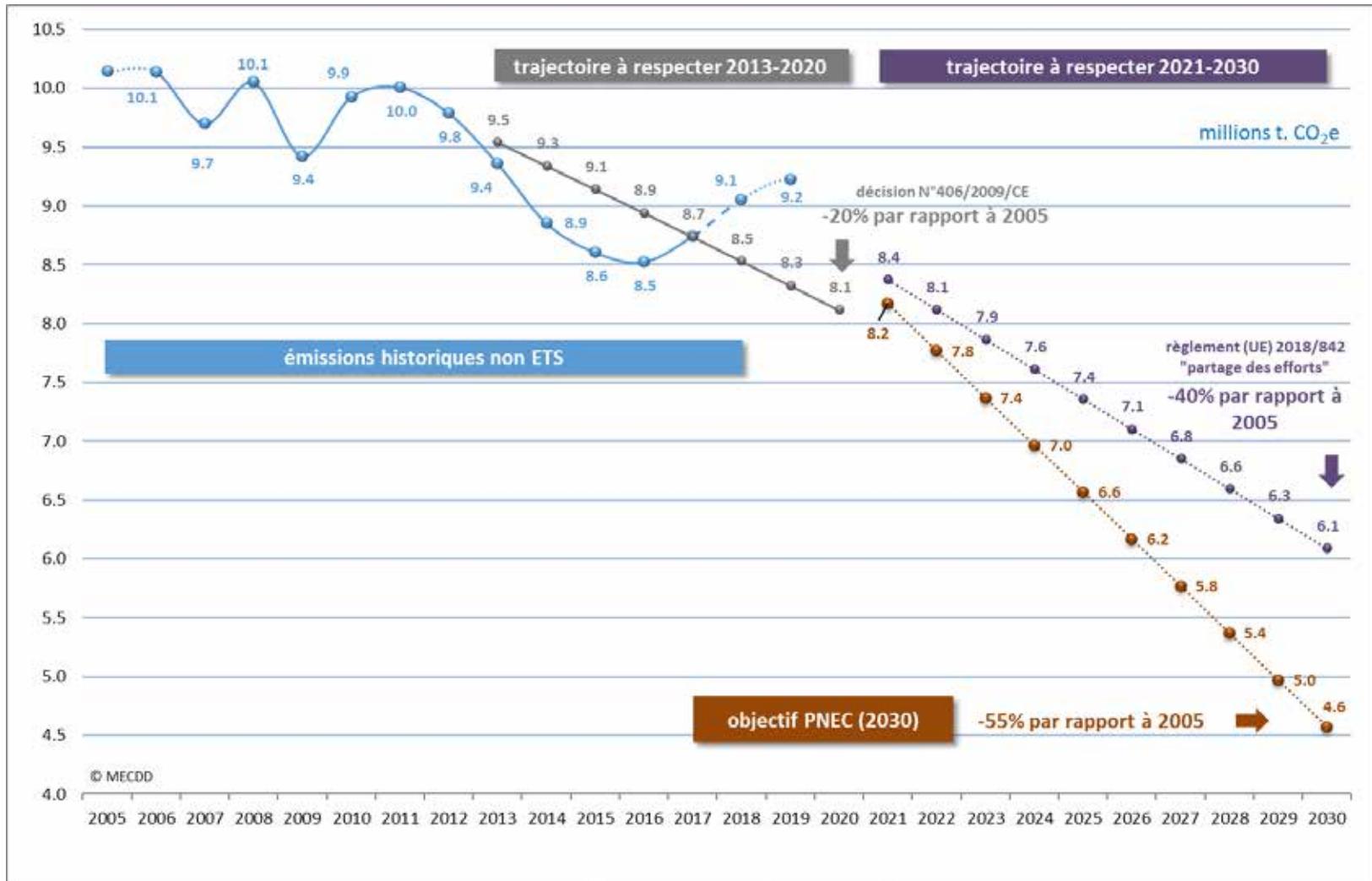
# Ventes Carburant



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

litres	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Esence</b>	482 916 448	464 436 558	430 832 573	416 413 509	394 927 685	391 314 849	406 773 833	448 282 537	486 738 559
		-3,83%	-7,24%	-3,35%	-5,16%	-0,91%	+3,95%	+10,20%	+8,58%
<b>Diesel</b>	2 221 246 502	2 234 074 733	2 156 905 606	2 084 880 666	1 982 940 798	1 928 492 340	1 997 188 326	2 137 514 718	2 179 352 584
		0,58%	-3,45%	-3,34%	-4,89%	-2,75%	+3,56%	+7,03%	+1,96%
<b>Total</b>	2 704 162 950	2 698 511 291	2 587 738 179	2 501 294 175	2 377 868 483	2 319 807 189	2 403 962 159	2 585 797 255	2 666 091 145
		-0,21%	-4,10%	-3,34%	-4,93%	-2,44%	+3,63%	+7,56%	+3,11%

# Emissions CO<sub>2</sub>





	2020	2025	2030	2035	2040
ETS-Emissionen ohne internat. Luftverkehr	1 376	1 238	1 074	966	861
Gesamte non-ETS Emissionen	7 677	6 032	4 726	3 717	2 739
Energiebedingte non-ETS Emissionen	6 787	5 262	4 095	3 098	2 130
Energiewirtschaft	145	95	68	62	62
Industrie	176	150	119	108	75
Verkehr	5 077	4 004	3 289	2 548	1 865
Private Haushalte	933	685	418	248	46
Gewerbe, Handel, Dienstleistungen	403	287	172	108	62
Sonstige*	25	18	12	12	12
Diffuse Emissionen	29	24	17	13	8
Nicht-energiebedingte non-ETS Emissionen	890	770	632	619	609
Industrielle Prozesse	112	106	80	70	64
Land- und Forstwirtschaft	699	607	515	508	503
Abfall	79	57	37	40	42
<b>LULUCF</b>	<b>-390</b>	<b>-393</b>	<b>-401</b>	<b>-399</b>	<b>-397</b>

Treibhausgasemissionen nach ETS und Non-ETS für die Jahre 2020 bis 2040  
im Fall des Zielszenarios (mit zusätzlichen Maßnahmen), in kt CO<sub>2</sub>äq



Zielszenario	44% Effizienz (EEF44)
Effizienzziel 2030 (geg. EU-PRIMES im Jahr 2030)	-44 %
Endenergiebedarf [GWh]	35.568
Gesamt	-30 %
Haushalte	-40 %
Tertiär	-24 %
Industrie	-17 %
Straßenverkehr	-38 %
Straßenverkehr Brennstoffe (ohne Strom für E-Mobilität)	-41 %
Sanierungsrate 2020 - 2030 <sup>1</sup>	2.7%
Sanierungstiefe (durchschnittliche Reduktion Wärmebedarf nach Vollsanierung)	72 %
E-Mobilität: Anteil Elektroautos / Plug-In-Hybride an Fahrzeugbestand 2030 (Einwohner)	49 %

Zentrale Zielgrößen des Zielszenarios im Bereich Energieeffizienz bezogen auf den oberen Bandbreitenwert von 44%



Energieerzeugung, Technologiedetails		<u>2017</u>	<u>2020</u>	<u>2025</u>	<u>2030</u>	<u>2035</u>	<u>2040</u>
<b>Stromsektor</b>							
Biogas*	GWh	72	56	70	93	96	97
Biomasse**	GWh	101	192	228	271	268	338
Wasserkraft	GWh	104	93	97	100	104	107
Photovoltaik	GWh	108	197	786	1.112	1.257	1.442
Windenergie	GWh	185	211	382	674	956	1.166
<b>EE-Strom, gesamt</b>	<b>GWh</b>	<b>570</b>	<b>748</b>	<b>1.563</b>	<b>2.251</b>	<b>2.680</b>	<b>3.150</b>
<b>Wärmesektor</b>							
Biomasse & Biogas, netzgekoppelt	GWh	302	589	625	676	669	728
Biomasse, dezentral	GWh	672	883	1.084	1.263	1.083	1.083
Solarthermie	GWh	25	58	115	190	236	290
Wärmepumpen	GWh	52	95	207	422	507	507
<b>EE-Wärme, gesamt</b>	<b>GWh</b>	<b>1.052</b>	<b>1.626</b>	<b>2.030</b>	<b>2.551</b>	<b>2.495</b>	<b>2.609</b>
<b>Verkehrssektor</b>							
Biokraftstoffe, gesamt	GWh	1.282	1.632	1.563	1.485	1.738	1.749
<b>EE-Energieeinsatz, gesamt (national)</b>	<b>GWh</b>	<b>2.904</b>	<b>4.006</b>	<b>5.156</b>	<b>6.287</b>	<b>6.914</b>	<b>7.508</b>
<b>EE-Kooperation</b>							
EE-Kooperation Energiemengen	GWh	0	1.000	1.374	1.748	1.748	1.748

Technologiespezifische Energieerzeugung aus erneuerbaren Energien  
in Luxemburg bis zum Jahr 2040 gemäß Zielszenario



## Mir hëllefden Iech konkret

- Ø Reform PRIME House
- Ø Ausbau vun de Förderprogrammer fir emissionsfräi Mobilitéit
- Ø Förderprogrammer fir de Schutz vun eise Bëscher
- Ø Ënnerstützungsprogrammer fir d'Industrie
- Ø Klimaschutzprogrammer fir d'Landwirtschaft



## Industrie, commerce, services: le Luxembourg leader en matière de bâtiments efficaces

- + Introduction de la norme à consommation d'énergie quasi nulle «nearly zero» pour les bâtiments fonctionnels
- + Obligation de «solar ready» pour nouveaux bâtiments industriels
- + Mesures d'efficacité énergétique (EEO, de-risking, accord volontaire...)
- + Promotion de la finance verte



## Transport: Expansion de l'offre

- + Mise en œuvre de la stratégie Modu 2.0 (mesures de réduction de la circulation et expansion accrue des transports publics)
- + Réforme et électrification du RGTR
- + Gratuité du transport public
- + Promotion du télétravail
- + Feuille de route «Électromobilité»: déploiement rapide de l'électromobilité au niveau des voitures, des camionnettes et des autobus
- + Promotion de l'hydrogène
- + Réforme prime «Clever fueren» et de la taxe sur les véhicules routiers
- Réduction du différentiel de prix en matière de carburants avec nos pays voisins



## Ménages:

Offensive dans le domaine du photovoltaïque, de la rénovation et de l'électromobilité

- + Offensive dans le domaine de l'énergie solaire
- + Favoriser la production et l'utilisation de sa propre énergie
- + Introduction d'une norme «consommation d'énergie quasi nulle (A+)» pour les bâtiments résidentiels
- + Réforme et simplification du système de primes pour la rénovation de bâtiments
- + Primes spéciales pour le remplacement de chauffages au mazout
- + Primes pour l'équipement de bornes électriques



## Énergie:

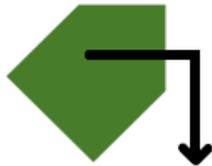
Promotion accrue des énergies renouvelables

- + Offensive dans le domaine du photovoltaïque et de l'éolien
- + Développement de la géothermie
- + Promotion des pompes à chaleur
- Arrêt des subventions pour le déploiement des nouveaux réseaux de gaz



## Agriculture et forêts: réduction de l'impact écologique

- Réduction des émissions de méthane
- Réduction de la fertilisation azotée sur les terres arables et les surfaces en herbe
- + 20% d'agriculture biologique d'ici 2025
- + Prime «Klimabonus» pour la forêt



## Déchets: Stratégie «Null Offall»

- + Stratégie «Null Offall Lëtzebuerg»
- + Stratégie relative aux boues d'épuration
- + Promotion de l'économie circulaire

# Introduction d'un «Prix minimal du carbone»: Respecter le principe du «pollueur-payeur»



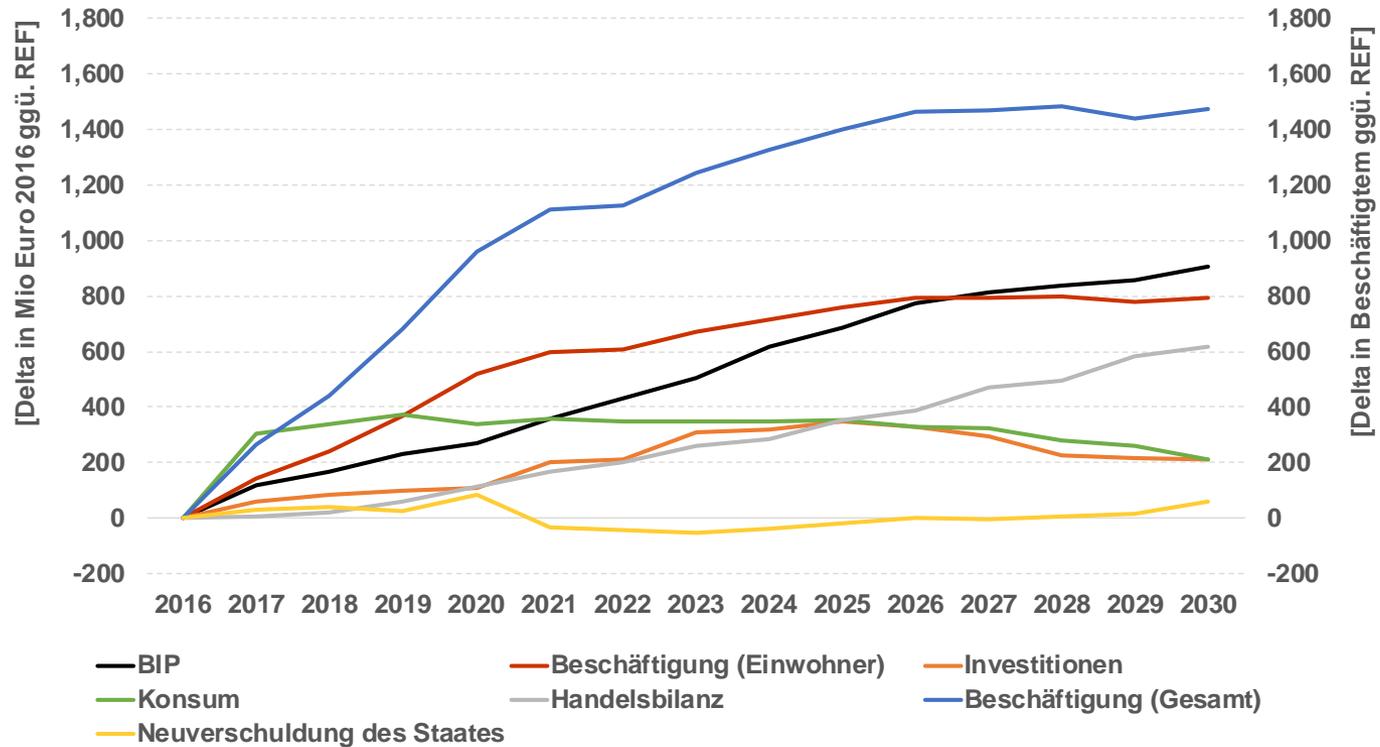
La future réforme fiscale permettra d'introduire un prix minimal du carbone, qui sera adapté en permanence aux objectifs de l'accord de Paris. Le prix de départ sera fixé en fonction de la valeur moyenne de la tarification du carbone dans nos pays voisins.

	2021	2022	2023
Prix minimal du carbone	20€	25€	30€

Les recettes de cette mesure seront réparties équitablement entre des mesures concrètes de lutte contre le changement climatique et des mesures sociales (p. ex. crédit d'impôt) en vue d'un allègement des charges sociales ciblé pour les ménages à faible revenu dans un souci d'équité sociale.



- Ø PV-Programm fir Gebaier vu Bâtiments publics
- Ø Deep Renovation an zousätzlech Energieeffizienzprogrammer fir staatlech Gebaier
- Ø Luxembourg LED 2025 Initiative
- Ø Effiziente Management vum Autofuerpark
- Ø Nohaltegen Akaf
- Ø Klimafreëndlech Schoulen
- Ø Klimapakt 2.0



Merci fir Ä  
Opmierksamkeet !